

Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique sur le projet de création d'une zone d'activités économiques de Bramard à Saint Didier en Velay

De : <paul.dancer@sfr.fr>

Date : 28/05/2022 18:26

Pour : <pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr>

Monsieur,

En tant que gérant d'un groupement forestier, je gère de manière raisonnée, une parcelle forestière située à proximité du projet de création du Parc d'activités économiques (PAE) de Bramard à Saint Didier en Velay. Je suis en cela très attentif et particulièrement défavorable à la création de cette zone d'activités en raison de son fort impact négatif et destructeur de la biodiversité des lieux et de leur environnement. Les points que je cite ci-dessous, ont pour la plupart été relevés par les avis des divers organismes qui ont travaillé sur ce dossier (CNPN, MRAE, SDAGE, ..). Les mesures compensatoires prévues ne me semblent pas à la hauteur de la destruction d'une précieuse forêt ancienne.

- Artificialisation des sols, avec un défrichement de 14 ha de forêt. Les sols forestiers stockent une grande quantité de carbone et participent ainsi à la diminution de l'émission de gaz à effet de serre. De plus, l'exploitation des forêts produit des matériaux qui stockent eux aussi du carbone et permettent une économie des ressources en pétrole.
- Impacts très négatifs et irrémédiables sur les milieux humides. Bien qu'il soit indiqué que « Pour la Trame bleue, les ruisselets formant des corridors écologiques secondaires, situés plus au nord et en limite Est du site, sont évités par le projet », le fait pour ces zones humides de devenir limitrophes de la zone d'activités, aura obligatoirement un fort impact négatif sur la tranquillité des espèces et la diversité biologique.
- Destruction d'une forêt ancienne, dont on sait qu'elles sont aujourd'hui très protégées et recherchées car elles sont extrêmement favorables à une rare biodiversité, voire indispensables à certaines espèces animales et végétales.
- Zone totalement isolée des habitations. « Le site de Bramard se situe en discontinuité de l'urbanisation existante ». On peut véritablement parler d'un « mitage » incongru. Faut-il placer nos villes à la campagne ?
- Il est prévu une forte augmentation de la circulation de camions, ce qui génèrera encore une pollution locale supplémentaire.
- La notion « d'écrin naturel boisé » pour donner une « identité » à cette zone d'activités, me semble pour le moins incongru, sinon totalement ridicule. Elle est en réalité absolument contradictoire avec la notion de milieu naturel.

Je ne suis pas en mesure de juger de l'intérêt réel de cette zone d'activités sur les plans économique et social. Mais je suis certain que d'autres lieux non destructeurs de biodiversité et à proximité de villes ou villages de Loire ou Haute-Loire, peuvent être trouvés si nécessaire.

Pour toutes ces raisons, je suis opposé à la création de cette zone d'activités et vous prie de vous y opposer.

Cordialement,
Paul Dancer